



Annexe 1 : Composition de l’équipe de gestion des EIR et mandat de ses membres

**Contexte**

Les premières mesures de contrôle mises en place dans le cadre d’une intervention d’urgence déterminent l’évolution et les effets de l’intervention. Les ressources déployées pour conduire une enquête et mettre en œuvre l’intervention rapide sont par conséquent primordiales. L’expérience et les enseignements tirés des interventions de riposte à des urgences de santé publique telles que la COVID-19 et d’autres flambées épidémiques ont mis en évidence le rôle essentiel des équipes d’urgence rapide (EIR) infranationales, nationales et internationales pour enquêter rapidement sur ces événements et les endiguer dans les meilleurs délais. Les EIR sont des équipes multidisciplinaires, formées et équipées, pouvant être déployées rapidement afin d’assurer des interventions efficaces et efficientes dans le cadre d’urgences de santé publique, en coordination avec d’autres initiatives.  Ces dernières années, plusieurs autres incidents mondiaux de santé publique, notamment des incidents nucléaires et chimiques et des catastrophes naturelles, ont également nécessité l’intervention en première ligne d’agents de santé nationaux issus des secteurs de la santé humaine et de la santé animale, notamment dans le cadre d’EIR. La mise en place d’EIR bien formées et correctement équipées permettra de répondre plus rapidement et plus efficacement aux événements de santé publique, en particulier si ces équipes sont supervisées et coordonnées par des gestionnaires compétents.

Préciser le contexte national, le cas échéant (brève description de la manière dont les EIR sont constituées et déployées dans le pays à tous les niveaux : national, infranational, provincial et local).

**Finalité et objectifs**

La mise en place d’une équipe de gestion des EIR a pour but de tirer le meilleur parti des EIR dans les situations d’urgence. Les principaux objectifs sont les suivants :

* **Coordination :** Intégrer ou adapter la planification et les opérations de l’EIR à l’infrastructure d’urgence d’urgence
* **Élaboration de procédures opérationnelles standards (POS) :**   planifier et standardiser les activités de préparation et d’urgence des EIR pour améliorer l’efficacité des interventions de santé publique ;
* **Mise en œuvre :** sélectionner des agents de santé publique, les former et les préparer.

Ajouter ici, le cas échéant, des objectifs nationaux.

**Composition de l’équipe de gestion des EIR**

L’équipe de gestion des EIR peut être composée des profils suivants :

* Gestionnaire des EIR/responsable de la gestion des EIR ;
* Coordinateur du déploiement et de la gestion des renforts ;
* Spécialiste en formation/coordinateur de formation ;
* Responsable de la liste des membres de réserve/analyste de données ;
* Spécialiste du suivi et de l’évaluation.

*Remarque : l’effectif de l’équipe dépendra des ressources humaines disponibles ; cependant, indépendamment du nombre de membres dans l’équipe, les fonctions ci-dessus devront toutes être assignées, une même personne pouvant éventuellement assumer plusieurs fonctions.*

**Mandat de l’équipe de gestion des EIR**

1. **Mandat du gestionnaire/responsable de la gestion des EIR**

*Pendant la phase de préparation :*

* S'assurer du soutien politique, de l’existence des lois et de la disponibilité des financements nécessaires pour pouvoir durablement mettre en place des EIR.
* Diriger l’équipe de gestion et assurer la coordination avec la direction de l'organisation et les parties prenantes.
* Définir des normes sur la conduite des équipes sur le terrain.
* Améliorer constamment le programme d’urgence rapide en s’appuyant sur les résultats du suivi et de l’évaluation.

*Pendant la phase d’urgence :*

* Assurer une communication bidirectionnelle et une coordination continues entre les membres des équipes sur le terrain (par le biais des chefs des EIR), le centre d’opérations d’urgence ou son équivalent, et les autres initiatives.
* Fournir des orientations et un soutien technique et faire en sorte que les membres des équipes sur le terrain puissent bénéficier à distance du soutien d'experts dans différents domaines.
* Instaurer un mécanisme de suivi de la sécurité, de la sûreté et du bien-être des membres des équipes déployées sur le terrain.
* Prendre des mesures disciplinaires en cas d’inconduite d’un membre d'une équipe.
* Suivre et évaluer les activités de riposte menées par les équipes sur le terrain, avec le soutien du spécialiste du suivi et de l’évaluation.

1. **Mandat du coordinateur du déploiement et de la gestion des renforts**

*Pendant la phase de préparation :*

* Élaborer un plan de dotation des équipes en personnel, gérer la sélection et la disponibilité opérationnelle des membres et fournir une aide au déploiement.
* Fournir du matériel et un soutien logistique aux membres des équipes présents sur le terrain, directement ou par le biais de tiers.

*Pendant la phase d’urgence :*

* Identifier et sélectionner les membres à mobiliser pour le déploiement selon le type de situation d’urgence.
* Veiller à ce que les membres de l’équipe qui vont être déployés suivent au préalable une séance d’information.
* Vérifier que les membres des équipes répondent aux critères requis pour le déploiement.
* S’assurer de la disponibilité du matériel et des moyens logistiques pour les membres des équipes et les activités sur le terrain.

1. **Mandat du spécialiste en formation/coordinateur de formation**

*Pendant la phase de préparation :*

* Élaborer un programme et un plan de formation.
* Identifier les formations appropriées existantes et coordonner les activités de formation.
* Organiser régulièrement des formations et des exercices de simulation obligatoires en fonction du profil de risque du pays et des dangers identifiés.

*Pendant la phase d’urgence :*

* ​Veiller à ce que les membres des équipes, avant leur déploiement, suivent une formation en temps voulu ou une formation leur donnant la possibilité de rafraîchir leurs connaissances sur la situation d’urgence à gérer.
* Veiller à ce que les membres des équipes, avant leur déploiement, soient correctement informés et formés sur l’éthique et le code de conduite pendant le déploiement, en accordant une attention particulière à la prévention de l’exploitation, des abus et du harcèlement sexuels.

1. **Mandat du responsable de la liste des membres de réserve/analyste de données**

*Pendant la phase de préparation :*

* Constituer et tenir à jour la liste des membres de réserve ou des bases de données des membres des EIR.
* Fournir des rapports de données sur les capacités du programme et l’historique des déploiements.

*Pendant la phase d’urgence :*

* ​Aider le coordinateur du déploiement et de la gestion des renforts à sélectionner les membres à déployer.
* Collecter et analyser des données sur les membres déployés.

1. **Mandat du spécialiste du suivi et de l’évaluation (suggestion)**

*Pendant la phase de préparation :*

* Suivre et évaluer la qualité de la gestion du programme, de la formation et des activités.
* Établir des rapports de suivi et d’évaluation.
* Formuler des recommandations pour l’amélioration continue du programme.

*Pendant la phase d’urgence :*

* Établir le rapport post déploiement.
* Aider le responsable de la gestion des EIR à suivre et évaluer les activités d’urgence menées par les équipes sur le terrain.